



conseil municipi- pal

30 avril 2026



Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 30 avril afin de délibérer sur plusieurs points importants pour la vie de la commune.



Lors de cette séance, les élus ont procédé à l'adoption des Comptes Financiers Uniques pour les trois budgets : Commune, Eau et Assainissement Collectif. Ces comptes, qui retracent de manière précise la gestion de l'année écoulée, ont permis de constater les résultats et d'en voter l'affectation.



Le Conseil municipal a également décidé, à la majorité, de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2026 mais seulement de d'en maintenir les taux afin de ne pas alourdir la charge fiscale des ménages.



Une question a permis à la majorité de motiver son choix quant au maintien du taux malgré l'augmentation du plafond de la taxe foncière et la baisse du plafond de la taxe d'habitation.

En effet, une baisse du taux aurait très peu d'incidence sur la charge fiscale des ménages mais un impact direct sur le fonctionnement de la commune qui est le reflet de notre capacité à investir et également sur les équilibres financiers de l'intercommunalité qui porte de nombreuses compétences et services aux habitants. Une réduction des taux aurait un impact direct sur les services rendus aux habitants.



Le budget communal pour l'année 2026 a été adopté, à la majorité, permettant de poursuivre les actions engagées et de préparer les investissements à venir.



Par ailleurs, une convention a été validée entre la commune et le Bar de la Grange a été soumise au débat et au vote. Cette convention définit les modalités de mise à disposition des espaces extérieurs pour l'organisation d'événements. Cette démarche vise à soutenir les initiatives locales de notre dernier commerce communal tout en encadrant leur organisation, elle a été validée à la majorité et non à l'unanimité.



Le Conseil a également réaffirmé son soutien au tissu associatif local en confirmant à l'unanimité la mise à disposition gratuite des infrastructures communales (salle polyvalente, salle communale, etc.) pour les associations de Manou.



Enfin, dans le cadre du renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), une liste de 12 noms a été arrêtée par le Conseil municipal. Celle-ci va être transmise aux services de l'État, qui en retiendront 6 pour siéger au sein de cette commission.



Plusieurs questions diverses ont également été abordées lors de cette séance.



Le compte rendu détaillé du Conseil municipal sera prochainement publié sur le site internet de la commune et affiché sur le panneau d'affichage de la Place de la Mairie.

Le Conseil municipal reste pleinement engagé au service de la commune et de ses habitants.